

AIDES MATERIELLES ET FINANCIERES POUR LES APPRENTIS

Les apprentis peuvent bénéficier d'aides spécifiques.

Vous en trouverez le détail ci-dessous :

Aide au financement du permis de conduire

Pour quels apprentis ?

L'aide au financement du permis de conduire s'adresse aux apprentis remplissant les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans ;
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

Comment obtenir cette aide ?

L'aide au permis de conduire doit être demandée à Mme PIERSON, coordonnatrice administrative à l'UFA Patrimoine Architectural du Lycée Camille CLAUDEL ; elle communiquera à l'apprenti la démarche à suivre.

Le dossier à constituer doit comporter les documents suivants :

1. la demande d'aide complétée et signée par l'apprenti ;
2. une copie recto verso de sa carte nationale d'identité ou de son passeport ou de son titre de séjour en cours de validité ;
3. une copie de la facture de l'école de conduite, émise ou acquittée, datant de moins de douze mois avant la demande d'aide.

L'aide de 500 euros par apprenti est cumulable avec les autres aides perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales.

Aide au logement :

Apprentis : quelles aides au logement ?

Vous débutez une formation en alternance en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et vous cherchez un logement ? Désormais salarié, vous n'avez plus le statut étudiant et vous vous demandez si vous avez droit à certaines aides. Que ce soit pour une location dans le parc privé ou social, une colocation, une sous-location, un foyer... plusieurs aides existent pour faciliter votre installation, réduire le montant de votre loyer et pouvoir ainsi prendre un logement proche de votre lieu de formation.

Pour votre installation, vous pouvez bénéficier

- des aides au logement d'ActionLogement :
- d'une caution locative gratuite grâce à [la garantie Visale](#) ;

Pour le paiement de votre loyer, vous pouvez bénéficier de :

- [l'aide mobili-jeune](#) : une subvention prenant en charge une partie de votre loyer jusqu'à 100 € pendant toute la période de formation professionnelle, pour une durée de 12 mois renouvelable.

Coût d'internat et repas par semaine de présence sur le site de formation :

	Petit déjeuner	Déjeuner	Diner	Nuitée	Total / jour	Total / semaine	
Prix	2€	4.35€	4.35€	7€	17.70€	70.80€	
Aides	0€	3.00€	3.00€	6.00€	12.00€	48.00€	
A la charge de l'apprenti	2€	1.35€	1.35€	1€	5.70€	22.80€	

Mise à disposition d'ordinateurs portables pour la durée de la formation de l'apprenti :

En début de formation, l'apprenti peut bénéficier du prêt d'un PC portable. Il sera à sa disposition pour la durée de sa formation et sera rendu à la fin de celle-ci.

Une convention de prêt sera établie entre le GRETA et l'apprenti. Si l'apprenti est mineur, le représentant légal devient le garant.